

**SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL**  
**« SOTEMAIL »**  
**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 34 513514 DINARS**  
**SIEGE SOCIAL : Menzel El Hayet – Zaremdine – Monastir – Tunisie**  
**I.U: 0742284 E CNSS: 151281-58**

---

**CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**

Les actionnaires de la société SOTEMAIL sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le lundi 05 Juillet 2021 à partir 8h 30mn à l'hôtel Regency Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.** Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- 2.** Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- 3.** Lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- 4.** Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- 5.** Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020,
- 6.** Affectation du résultat,
- 7.** Quitus aux administrateurs,
- 8.** Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020,
- 9.** Election de deux administrateurs indépendants,
- 10.** Questions diverses,
- 11.** Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOTEMAIL

**Le Conseil d'Administration**

## Projet des résolutions proposées à l'assemblée Générale Ordinaire Annuelle

*Fixation du projet des résolutions proposées à l'assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le lundi 05 juillet 2021 à partir de 08h 30 mn à l'hôtel Regency*

Le conseil arrête le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée Générale Annuelle telles que détaillées comme suit :

Projet de la 1<sup>ière</sup> résolution :

Après lecture du rapport de gestion et du rapport général des Co-commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2020, l'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité et dans tous ses détails.

*Cette résolution est adoptée à ...*

Projet de la 2<sup>ième</sup> résolution :

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et du rapport général des Co-commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2020 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale approuve également les choix et méthodes comptables adoptés lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites dans ces états qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2020 un résultat net après modifications comptables déficitaire s'élevant à - 5 962 274.813 dinars.

*Cette résolution est adoptée à ...*

Projet de la 3<sup>ième</sup> résolution :

Après lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes établis en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial.

*Cette résolution est adoptée à ...*

Projet de la 4<sup>ième</sup> résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

|  |                |
|--|----------------|
| Résultat net de l'exercice 2020  | -5 962 274,813 |
| (+) Résultat reportés (suite résolution n° 4 du PV DE L'AGO du 26 juin 2020) | -1 551 503,923 |
| Résultat reporté 2020  | -7 513 778,736 |

*Cette résolution est adoptée à ...*

Projet de la 5<sup>ème</sup> résolution :

L'assemblée générale des actionnaires fixe à .....dinars le montant net annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020.

L'assemblée générale des actionnaires donne pouvoir au conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2020 fixés ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société.

*Cette résolution est adoptée à ....*

Projet de la 6<sup>ème</sup> résolution :

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration et au directeur général pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2020.

*Cette résolution est adoptée à ....*

Projet de la 7<sup>ème</sup> résolution : désignation du Mandat des administrateurs

Conformément à l'article 190 bis du CSC, L'assemblée générale décide de désigner .....et.....administrateurs indépendants des actionnaires

L'assemblée générale fixe la durée du mandat des administrateurs indépendants à deux années, soit, les exercices 2021 et 2022. Leur mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2022.

Après élection des nouveaux membres du conseil, ces derniers déclarent ne se trouver dans un aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et acceptent leur mandat d'administrateur.

*Cette résolution est adoptée à ....*

Projet de la 8<sup>ième</sup> résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

*Cette résolution est adoptée à ....*